



RÈGLEMENT

1° - L'Élan Cyclo Limeil-Brévannes organise annuellement le Rallye du Perce Neige créé en 1989.

2° -Le Rallye du Perce Neige est ouvert aux cyclotouristes, cyclo sportifs et cyclistes de toutes les Fédérations. Les pratiquants occasionnels, les non-licenciés, sont admis à participer à condition, d'être couverts par une assurance et d'acquitter un droit d'engagement de 6.00 €. Les Membres fédérés, se verront également réclamer une participation aux frais d'engagement.

3° -Plusieurs parcours sont proposés :

- **20 Km - parcours accompagné départ du site 9h. Pas de contrôle sur le parcours.**
- **Contrôle ravitaillement VILLENEUVE-LE-COMTE 95 km -**
- **Contrôle ravitaillement ÉVRY-GRÉGY-SUR-YERRES pour les 65 et 95 km, engagement dès 7h30**
- **Contrôle Clos Prieur sur commune de FÉROLLES-ATILLY (abris bus) seul contrôle pour 45 km, second contrôle pour le 65 km et troisième contrôle pour le 95 km.**

4° -Les mineurs ne pourront participer dans l'intégralité cette randonnée sans être accompagné d'un adulte. **Il est rappelé que le port du casque pour les mineurs est obligatoire, sous la responsabilité du club engagé. Pour les non licenciés, sous la responsabilité de leurs parents.**

5° -Le contrôle départ se fera **depuis le complexe sportif Didier Pironi à Limeil-Brévannes.** **Pour le départ de nuit, l'éclairage AV et AR fixe sont obligatoires.** Tout autre mode d'éclairage est proscrit. Les cyclotouristes dont leur vélo ne sera pas équipé, verraient leur départ retardé jusqu'à la levée du jour. Le contrôle d'arrivée reste ouvert jusque **14h00**.

6° - Les inscriptions sont effectuées sur le site du départ. Chaque participant devra faire pointer sa carte personnellement, à tous les contrôles suivant l'itinéraire choisi.

7° - Les engagements se feront par liste groupée de Clubs. Les Noms, Prénoms, âges et N° de licences ainsi que la Fédération d'appartenance, doivent figurer sur le document. Les distances choisies sont à cocher à la suite du nom de chaque participant. Rédiger le bulletin d'engagement lisiblement. Éviter les ratures et les changements de noms. **Signature obligatoire.**

8° - Les cartes de route et un plan détaillé du parcours seront remis après validation de l'engagement à chaque participant. L'heure d'arrivée pour le retour est calculée sur les moyennes de base de 18 à 25 Km/h.

9° -Les participants s'engagent couverts par une assurance individuelle. Ils sont considérés comme étant en excursion personnelle. Ils doivent se conformer à la réglementation en vigueur et respecter **le Code de la Route.**

10° - Les participants devront porter une tenue décente, le port du maillot du Club est à respecter. Le port du casque pour les plus de 18 ans est vivement conseillé. **Les jeunes de - de 18 ans non-licenciés devront à l'inscription et être accompagnés d'un adulte.**

11° - Le rallye du Perce Neige, se doit de demeurer un rendez-vous annuel convivial et de qualité. En aucun cas il s'agit d'une course cycliste avec classement. Tous types de cycles sont admis, à la seule condition d'être mus par la seule force musculaire, incluant désormais les Vélos à Assistance Électrique.

12° - Les cyclistes du Val-de-Marne peuvent participer au challenge départemental René LE ROC'H et le pointage de leur carton individuel, conformément au dit règlement, ne se fera qu'au retour de leur randonnée.

13° - Un challenge interne au club, en mémoire de son Fondateur, se disputera à raison de trois années consécutives, pour le club, le plus nombreux et ayant réalisé le plus grand nombre de kilomètres.

Par ce règlement, toutes les personnes s'engagent et attestent sur l'honneur :

« D'être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il aura choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité ».